

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 18<sup>e</sup> jour de juillet 2023



**Sont présent(es) :**

M. Yves Boyer, maire ;  
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;  
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;  
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;  
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;  
M. Denis English, conseiller no6 ;

**Sont aussi présents :**

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;  
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023

### 4. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**5.1.** Rapport des interventions du mois de juin 2023

**5.2.** Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Napierville

### 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

**6.1.** Adoption de la liste des comptes en date du 18 juillet 2023

**6.2.** Embauche au poste de pompier

**6.3.** Démission de pompier au sein du service incendie

**6.4.** Appui de principe au Projet éolien « Les Jardins »

**6.5.** Délégation de compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville à l'égard de la production d'énergie éolienne

**6.6.** Dépôt d'une demande au fonds régions et ruralité pour une ressource partagée en communication avec la municipalité de Sainte-Clotilde

**6.7.** Signature d'une entente intermunicipale pour l'embauche d'une personne-ressource partagée en communication avec la municipalité de Sainte-Clotilde

### 7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

**7.1.** Politique de développement de la collection locale - Bibliothèque

**7.2.** Avis de motion - projet de Règlement no 316-2 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale

### 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**8.1.** Rapport des permis du mois de juin 2023

**8.2.** *Demande de dérogation mineure no DM 2023-295 - REPORTÉ*

**8.3.** *Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Ameublement Tétreault inc. REPORTÉ*

### 9. TRAVAUX PUBLICS

**9.1.** Rapport des principaux travaux du mois de juin 2023

**9.2.** Contrat de gré à gré pour l'acquisition de sel de déglçage pour la saison 2023-2024 – Compass Minerals Canada Corp.

### 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

**10.1.** Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

### 11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

### 12. VARIA

### 13. PÉRIODE DE QUESTION

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**14.1.** Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-07-113 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 18 juillet 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-07-114 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé et de reporter les points suivants à une séance subséquente :

- 8.2 Demande de dérogation mineure no DM 2023-295
- 8.3 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Ameublement Tétreault inc.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-07-115 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 4. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 14 juillet 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1. Rapport des interventions du mois de juin 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de juin 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	10
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	1
Autre et bénévolat	8
Intervention	15

Entraide	7
Travaux caserne	1

**Rés.: 2023-07-116 5.2. Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Napierville**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Napierville implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du document contexte et explications et en comprend les tenants et aboutissants ;

**ATTENDU QUE** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE** le conseil autorise la municipalité de Napierville et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagées avec la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington soient configurées de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Napierville et autorise le Directeur général et greffier-trésorier à signer le consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

**Rés.: 2023-07-117 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 18 juillet 2023**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 18 juillet 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** que les comptes ajoutés et à payer du mois de mars soient acceptés au montant de **159 141,91 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés.: 2023-07-118 6.2. Embauche au poste de pompier**

**CONSIDÉRANT** le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

**CONSIDÉRANT** le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'embaucher en date du 18 juillet 2023, **Monsieur Alexandre Girard-Claveau** à titre de Pompier du Service incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes:

- Qu'ils établissent leur lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'ils habitent ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'ils satisfassent à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'ils satisfassent à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-07-119 6.3. Démission de pompier au sein du service incendie

**ATTENDU** la démission de M. Fabrice Gagnon pompier au sein du service de prévention incendie de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** D'accepter la lettre de démission de M. Fabrice Gagnon, celle-ci étant effective à compter du 30 juin 2023 et de remercier M. Gagnon pour son implication au sein de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-07-120 6.4. Appui de principe au Projet éolien « Les Jardins »

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le décret 285-2023 édictant le *Règlement sur un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne* et le décret 214-2023 *Concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne* (collectivement, le « **Décret** ») ;

**ATTENDU QUE**, conformément au Règlement et aux principes énoncés aux Décrets, Hydro-Québec a lancé le 31 mars 2023 un appel d'offres pour l'acquisition de 1500 MW d'énergie éolienne issue de projets dans lesquels le Milieu local (tel que ce terme est défini aux documents d'appel d'offres) détient une participation au contrôle (l'« **A/O 2023-01** ») ;

**ATTENDU QUE** Kruger Énergie Les Jardins S.E.C. (« **Kruger Énergie** »), une société en commandite filiale de Kruger Énergie S.E.C., souhaite soumettre une proposition dans le cadre de l'A/O 2023-01 visant à développer, construire et exploiter un parc éolien sur le territoire de la Municipalité (le « **Projet** ») ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se qualifie à titre de « Collectivité locale » et comme « Milieu local » au sens des documents de l'A/O 2023-01 ;

**ATTENDU QU'**aux termes des documents de l'A/O 2023-01, un Projet retenu devra verser à une Collectivité locale administrant le territoire où se trouvera le Projet un paiement annuel indexé de 6 227 \$ par mégawatt installé sur ce territoire (le « **Paiement annuel** ») ;

**ATTENDU QUE** Kruger Énergie et la Municipalité souhaitent conclure une entente de paiement (l'« **Entente de paiement** ») selon laquelle, notamment, Kruger Énergie s'engagera à verser à la Municipalité le Paiement annuel conformément aux termes et conditions de l'Entente de paiement si la proposition soumise par Kruger Énergie à l'égard du Projet est retenue par Hydro-Québec au terme de l'A/O 2023-01, selon le projet d'Entente de paiement soumis au Conseil de la Municipalité pour approbation ;

**ATTENDU QUE**, aux fins de la réalisation du Projet, s'il est retenu dans le cadre de l'A/O 2023-01, il est possible que la Municipalité doive conclure avec Kruger Énergie, pour certains lots appartenant à la Municipalité et nécessaires au développement du Projet une convention d'utilisation des emprises publiques, des conventions d'option, de servitude et de propriété superficielle et tout autre acte immobilier requis pour accorder à Kruger Énergie les droits immobiliers nécessaires au développement, à la construction et à l'exploitation du Projet, à l'égard des immeubles possédés par la Municipalité ou sur lesquels elle a juridiction ;

**ATTENDU QUE** selon les termes de l'A/O 2023-01, l'appui au Projet par le Milieu local doit être démontré par une résolution d'appui au Projet lequel peut prendre la forme d'un appui de principes pour lesquels les Parties n'ont pas à convenir de l'ensemble des modalités d'appui pour le dépôt des soumissions (« **Appui de principes** ») ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité donne un Appui de principes au Projet, sujet aux conditions énoncées ci-bas et aux modalités à intervenir entre les Parties ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :**

- **DE** reconnaître formellement à Kruger Énergie l'autorisation de développer le Projet sur son territoire ;
- **D'**autoriser la Municipalité à conclure l'Entente de paiement, substantiellement selon le projet d'Entente de paiement soumis au Conseil de la Municipalité pour approbation, et à exécuter ses obligations en vertu de l'Entente de paiement ;
- **QUE** la Municipalité soit autorisée à conclure avec Kruger Énergie toute convention d'utilisation des emprises publiques, toute convention d'option, de servitude ou de propriété superficière et tout autre acte immobilier requis pour accorder à Kruger Énergie les droits immobiliers identifiés par Kruger Énergie et nécessaires pour le développement, la construction et l'exploitation du Projet, à l'égard des immeubles possédés par la Municipalité ou sur lesquels elle a juridiction ; et
- **QUE** la Municipalité soit autorisée à signer tout autre engagement, contrat, consentement, acte ou autre document, et à faire tout autre geste, nécessaire afin de permettre la réalisation du Projet.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés.: 2023-07-121 6.5. Délégation de compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville à l'égard de la production d'énergie éolienne**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-07-137 de la MRC des Jardins-de-Napierville annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington de déléguer sa compétence en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaisse la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville, d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de participation à la production électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

**Rés.: 2023-07-122 6.6. Dépôt d'une demande au fonds régions et ruralité pour une ressource partagée en communication avec la municipalité de Sainte-Clotilde**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'un poste d'une ressource en communication et au partage de cette ressource ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'un poste d'une ressource en communication et au partage de cette ressource avec la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-07-123 6.7. Signature d'une entente intermunicipale pour l'embauche d'une personne-ressource partagée en communication avec la municipalité de Sainte-Clotilde

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Sainte-Clotilde désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource responsable en communication dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :**

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts ;
- Que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés.: 2023-07-124 7.1. Politique de développement de la collection locale - Bibliothèque

**CONSIDÉRANT QUE** La bibliothèque de Saint-Patrice-de-Sherrington est un organisme municipal et culturel dont la mission est d'assurer aux citoyens de tous âges et de toutes conditions l'accès à la lecture, à l'éducation, à l'alphabétisation, à l'information, à la culture et au loisir littéraire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de développement de la collection vise à établir les principes et les critères de développement des collections de la bibliothèque, guider le personnel affecté au choix et aux acquisitions des documents, maintenir une cohérence et une continuité dans la constitution de la collection de la bibliothèque, assurer un équilibre entre la collection déposée du Réseau BIBLIO de la Montérégie et la collection locale ainsi que de faire connaître au public les principes qui constituent le développement de la collection ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** Une *politique de dons et de développement de la collection locale* sur la base du document présenté devant le conseil municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion 7.2. Avis de motion - projet de Règlement no 316-2 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale

**AVIS DE MOTION** est donné par Karine Coallier, conseiller(ère), relativement au projet de règlement 316-2. La modification au règlement 316-1 est relative à l'abolition des frais de retard. Le projet de règlement permet d'encadrer ou modifier ce qui a trait au fonctionnement de la bibliothèque municipale.

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de juin 2023

Durant le mois de juin 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :  
Bâtiment accessoire

Agrandissement	1
Rénovation/modification bâtiment principal	3
Certificat retrait d'occupation	1
Captage d'eau	1
Clôture et haie	1

**8.2. Demande de dérogation mineure no DM 2023-295 - REPORTÉ**

**8.3. Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Ameublement Tétreault inc. REPORTÉ**

## 9. TRAVAUX PUBLICS

**9.1. Rapport des principaux travaux du mois de juin 2023**

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Fabrication bâtiment de service au parc des loisirs
- Installation des bancs au terrain de soccer
- Rallongement du ponceau à la station Fortin
- Entretien véhicules voirie
- Installation des fleurs dans les poteaux
- Former et couler le ciment de la station Fortin
- Installation des équipements de la Saint-Jean-Baptiste (barrière, stage, chapiteau)
- Fauchage des rangs
- Réparation du pont Sainte-Mélanie

**Rés.: 2023-07-125 9.2. Contrat de gré à gré pour l'acquisition de sel de déglçage pour la saison 2023-2024 – Compass Minerals Canada Corp.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquérir du sel de déglçage pour être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement en période hivernale ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de *Compass Minerals Canada Corp.* reçue en date du 1er juin 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** d'accepter l'offre de service de la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* pour un contrat de gré à gré pour la fourniture et le transport de sel à glace en vrac pour une quantité totale estimée à 400 tonnes et pour un coût unitaire de 99,77 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
Nº 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	Nº 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
Nº 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	Nº 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
Nº 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
Nº 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

**Rés.: 2023-07-126 10.1. Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

**CONSIDÉRANT QUE** les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;



- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

## 11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

## 12. VARIA

Aucun point.

## 13. PÉRIODE DE QUESTION

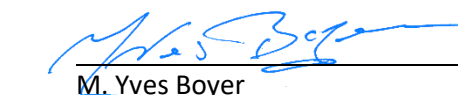
Aucun point.

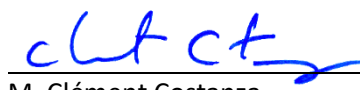
## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.: 2023-07-127 14.1. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 18 juillet 2023 à 19 h 56.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

  
M. Yves Boyer  
Maire

  
M. Clément Costanza  
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2023.